AR Prefecture

043-214300485-20241002-D_64_2024-DE Recu le 07/10/2024

2024 -64

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE Mairie de LA CHAISE-DIEU

Séance du 2 octobre 2024, au lieu habituel, à 20h00

Date de la convocation : 24 septembre 2024 Président de séance : M. André BRIVADIS,

Maire

Nombre de conseillers

- en exercice: 12

- présents : 9

- votants: 11

- absents: 1

Liste des membres: M BRIVADIS André, Maire, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, M BLANCHEFORT Fabien, Adjoints, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier, M PHILBEE Paul, Pierre PHILIPON, M. SPECEL Gérard

Procuration (s) : M VIALANEIX Bernard donne procuration à M LAVERROUX Yannick Mme SCIORTINO Pascale donne procuration à M SPECEL Gérard

Absent: M. WENGER Stéphane

Secrétaire de séance : M. SPECEL Gérard

2024 – 64 Proposition d'aménagement et plans de l'école

M LAVERROUX Yannick a rappelé le contexte, suite à une rencontre avec l'architecte. Ce dernier a fait 2 propositions et il a joint avec ses plans une notice de configuration de classe pour les établissements neufs.

La première proposition prévoit une seule salle de classe au 1^{er} et au 2nd étage d'une surface de 64 m2 chacune au R+1 et R+2 avec notamment un WC PMR à chacun des étages, un local ménager au 1^{er} étage, un local « archives » au 2nd, et pour chacune des classes une enclave ouverte sur le couloir coté ascenseur pour vestiaire.

La seconde proposition de l'architecte supprime au 2nd le local « archives » qui peut être déplacé en sous-sol, place le WC PMR côté escalier et supprime le vestiaire extérieur à la salle coté ascenseur, pour créer 2 classes avec une cloison à définir entre les 2 qui permettrait si cloison au centre de créer 2 salles de taille de 41m2 chacune. L'intérêt de la seconde proposition est de créer une salle séparée de la classe pour des travaux en groupes séparés avec une cloison entre les 2 salles.

La seconde proposition n'est pas satisfaisante pour certains conseillers car une surface de 41m2 pour chacune des salles ne permet plus d'avoir de « vraies classes » au regard des standards actuels (60 à 65m2 mini pour une salle de cours), et qu'il n'y ait plus de vestiaire dédié pour une classe.

M PHILBEE Paul propose de reprendre la proposition 2 en élargissant le couloir devant l'ascenseur de 40cm et en ne conservant qu'un grand plateau servant à une classe avec atelier. Un vestiaire se situerai le long de la paroi coté couloir (profondeur 30/40cm) avec patères et une planche de 30cm de profondeur sur la longueur. La grande classe pourra bénéficier d'une cloison pour séparer le plateau et ainsi être adaptée aux besoins futurs.

La suppression de l'enclave vestiaire et d'un local dédié (archives au R+2 et ménager au R+1) permet une optimisation de la surface de classe et une flexibilité à venir.



AR Prefecture

043-214300485-20241002-D_64_2024-DE Reçu le 07/10/2024

2024

Au final on obtient 2 plateaux plus grands que 64 m2 (R+1 et R+2) dédiés à l'enseignement et aménageables par la suite.

Reste le local ménager qui doit être supprimé au R+1. Une solution est de créer une pièce au RDC (R+0) dans le hall d'entrée, permettant 1 placard et 1 chariot de nettoyage et produits ménagers. Le déplacement entre les étages du chariot de nettoyage peut se faire via l'ascenseur.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal décide :

-d'accepter la proposition présentée par M PHILBEE Paul, soit les deux plateaux aménageables par la suite.

Le Maire André BRIVADIS



Le secrétaire de séance

Nombre de votants		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11